« Les Madjars, après une vigoureuse attaque contre les positions qu'occupaient les Serbes et les Valaques, étaient parvenus à s'en emparer; mais le général Kotchanin les a repoussés dans la bataille de Yarkovatz : il leur a pris sept canons, et s'aide que, qui était composé de Valaques, n'avait pas fléchi, les Madjars auraient été complétement battus. Le 14 décembre, les Serbes ont repris toutes les positions qu'ils avaient perdues.

« A l'attaque de la forteresse d'Arad, les Madjars ont perdu 500 hommes.

« Quatre mille volontaires de la principauté de Serbie sont partis, ils ont pour alles renforcer leurs compatriotes qui combattent contre les Hongrois.

« Un corps de Madjars est entré de nouveau en Transylvanie et a tout devaste sur son passage jusqu'à Kromstadt.

« Tschekrepine de Carlovatz a cru prudent d'envoyer la caisse et les archives de la ville à Belgrade, et lui-même s'est retiré à Semlin. »

Le même correspondant nous annonce que la princesse Alexandra, épouse du prince régnant de Serbie, est heureusement accouchée d'un prince, qui a reçu le nom d'*André*. Le 21 décembre, des réjouissances publiques ont eu lieu à l'occasion du baptême du prince nouveau-né.

Nous avons annoncé dans notre dernière feuille que le général Suplikatz, qui venait d'être nommé voïvode de la nation serbe en Autriche, était mort subitement le 27 décembre, à la suite d'un refroidissement. Il est tombé sans vie au moment où il haranguait 1,300 volontaires de la principauté de Serbie, qui se rangeaient sous ses drapeaux pour combattre les Hongrois. On pense que la général Théodorovitch, qui commande sur la frontière de la Croatie, succédera au général Suplikatz en qualité de voïvode des Serbes de l'Autriche.

D'après des lettres de Belgrade du 22 décembre, les troupes du ban Jellachich étaient à 8 heures de marche de Bude. Les mêmes lettres portent aussi, ce qui mérite confirmation, que les Hongrois se rallient sur les derrières de l'armée autrichienne, et qu'ils ont l'intention de se porter sur Vienne.

En annonçant, il y a déjà quelque temps, la mort du Schah de Perse, nous donnâmes, sur la foi de lettres qui nous étaient parvenues des frontières de ce pays, des détails relatifs à la situation de ce royaume et aux actes du nouveau souverain qui suivirent immédiatement cet événement. Ces détails, nous écrit-on de Tauris, à la date du 20 novembre dernier, n'étaient pas entièrement exacts; aussi, nous nous empressons de publier l'article suivant de notre correspondant, qui rectifie les erreurs que nous avons pu commettre involontairement.

« L'article que votre journal a publié sur l'état des choses en Perse contient plusieurs renseignements inexacts. Le correspondant qui vous a transmis les faits, a présenté les événements d'une manière tout à fait partiale. La suppression de quelques détails importants pourrait facilement faire à donner des idées fausses sur les affaires de ce pays.

« Mohémet Shah est mort le 4 septembre, dans son palais de *Tedjrich*, à la suite d'une attaque de goutte, âgée sur l'estomac.

« A ssaché après l'événement, les grands du royaume se sont réunis et se sont accordés à reconnaître leur roi *Nasreddin Shah*, fils aîné du roi; ils ont en même temps déclaré qu'ils ne recevraient plus d'ordres de *Hadji Mirza Agassi*, qui occupait le poste de Vezir, depuis plusieurs années. Notification de cette décision avant été faite à Hadji Mirza Agassi, celui-ci, qui ne se sentait plus suffisamment soutenu par ses partisans, a d'abord pensé à se rendre auprès du nouveau souverain; mais trahi par ses proches, il s'est réfugié dans la mosquée de Shah *Abdul Azim*. Un gouvernement provisoire a de suite été institué sous la direction de la reine mère.

« La nouvelle de la mort du Shah est arrivée à Tauris le 14 septembre au soir; quelques jours après *Nasreddin Shah* s'est mis en route escorté de 10,000 hommes environ et accompagné des trois délégués des mission de Russie, de France et d'Angleterre, qui lui apportaient les félicitations de leurs ministres respectifs.

« Le nouveau souverain est arrivé le 18 octobre à *Tedjrich*, à trois heures de Téhéran, et a fait son entrée solennelle dans la capitale le 21, suivi d'un nombreux cortège et des représentans des trois puissances européennes qui entretiennent des relations avec la Perse. Le corps diplomatique a été invité à la cérémonie du couronnement, qui a eu lieu le 25 du mois, et dans laquelle on y était naturellement marqué, car par son amanité et son empressement à reconnaître Nasreddin Shah, il a beaucoup contribué à enlever tout prétexte aux fauteurs du désordre.

« Le Shah a désigné pour sadrazam *Mirza-Taghi Khan*, ancien premier ministre des affaires étrangères, *Hadji-Mirza-Massour*. Les deux choix ont satisfait tout le monde. Mirza Taghi Khan est connu pour un homme juste, ferme et indépendant; il a rempli avec distinction le poste de plénipotentiaire lors des conférences d'Erzeroum, et celui de ministre des affaires du *Ser-baïdjan*. Hadji-Mirza-Massour parle parfaitement le français, ses nombreuses relations avec les Européens et la justesse de ses vues le désignaient depuis longtemps pour le poste difficile qu'il occupe actuellement.

« Des troubles sérieux sont eu lieu dans les provinces; mais ils n'ont offert de caractère politique que dans le *Khorassan*, où *Solar*, fils aîné de *Ardjed Dowlet*, s'est révolté contre l'autorité du Shah. Toutefois le prince *Hamzeh*, gouverneur de la province, s'est maintenu dans la citadelle de *Merched* avec le fidèle chrétien *Sonoous Khan*, commandant de l'artillerie. On leur a déjà expédié de Téhéran un renfort de 10,000 hommes avec vingt pièces de canon; d'autres troupes suivront incessamment ce premier envoi; il n'est pas probable que *Solar* puisse opposer une longue résistance. Les nouvelles arrivées jusqu'à ce jour disent que grand nombre de ses partisans ont fait leur soumission; on dit aussi que Mehémet-Khan, prince de Hérat, s'est avancé jusqu'à *Merched* pour prêter secours à Hamzeh-Mirza. Donc, suivant toutes les apparences, la prompte solution des affaires du Khorassan mettra le gouvernement persan à même de suivre une marche parfaitement indépendante, ce qui jusqu'ici paraît être dans les intentions des conseillers de la couronne. »

Sous le titre de: *question italienne, époque probable de l'ouverture du congrès de Bruxelles*, la *Presse* de Paris du 17 décembre dernier contient un article dont les détails nous paraissent puisés à bonne source. On dirait presque qu'il a un caractère officiel, tant les différents points de la question y sont précisés. Nous le donnons en entier, en laissant néanmoins à cejournal toute la responsabilité des diverses assertions qui y sont énoncées.

QUESTION ITALIENNE

Epoque probable de l'ouverture du congrès de Bruxelles.

« C'est par erreur que plusieurs journaux ont annoncé le départ de M. de Tocqueville pour Bruxelles, où il doit représenter la France au congrès dans le but d'amener la question italienne une solution pacifique. Nous avons dit, dans le numéro de la *Presse* du 5 décembre, que l'ouverture des conférences diplomatiques dont il s'agit, avait été ajournée jusqu'après la nomination du président de la République française. Le résultat des élections qui viennent de s'achèvent en France, justifie assez cet ajournement.

« Mais indépendamment de l'élection du président de la République, il y a d'autres motifs d'ajournement qui nous donnent à penser que l'ouverture du congrès ne pourra pas avoir lieu avant le commencement de l'année prochaine: d'abord, par suite du changement de gouvernement en France, amené par la nomination de Louis Napoléon Bonaparte, comme chef définitif de l'état, il est, d'après l'étiquette diplomatique, indispensable que les puissances qui seront représentées au congrès de Bruxelles, aient préalablement accrédité de nouveau leurs représentans à Paris.

« Le nouveau cabinet d'Autriche, pour témoigner de son empressement à terminer la question italienne, qui tient en suspens l'Europe entière, a cédé à la demande des puissances médiatrices tendant à conduire les négociations en forme de simples conférences ministérielles, au lieu de conroquer un congrès ordinaire, où auraient été représentées toutes les puissances signataires de l'acte final de Vienne. Remarquons toutefois qu'en fesant cette concession, le cabinet autrichien a eu soin d'avertir, confidentiellement d'abord, et en suite publiquement dans son programme ministériel, lu le 7 novembre dernier à l'Assemblée de Kremsier, qu'il posait comme base des négociations à ouvrir, l'intégrité du royaume Lombardo-Vénitien. Ce fait, sur lequel nous aurons à revenir dans un prochain article, doit être considéré comme le point de départ de la politique que l'Autriche a cru devoir adopter, et qui a fait prévaloir au congrès de Bruxelles.

« Par suite de la disposition du cabinet de Vienne, à borner les négociations à de simples conférences ministérielles, et par suite de la promesse faite par les puissances médiatrices aux diverses puissances italiennes, les gouvernements des plénipotentiaires à Bruxelles sont : l'Angleterre, l'Autriche, la France, Naples, le Saint-Siège, la Toscane et la Sardaigne (1). De ces sept puissances, il n'y en a que trois qui aient encore nommé leurs représentans. La France, on le sait, a choisi M. de Tocqueville, l'Angleterre a nommé sir Henry Ellis, et la Sardaigne le marquis de Ricci, que nous avons désigné il y a plusieurs semaines.

« La Toscane avait nommé, dès l'origine de la médiation anglo-française, le marquis Ridolfi, pour la représenter au congrès. Après trois mois d'attente, le marquis Ridolfi a quitté tout récemment Paris, pour retourner à Florence, sans qu'on puisse savoir encore si le nouveau ministère toscan le confirmera dans la première nomination, ou s'il le remplacera par un autre plénipotentiaire.

« Quant au souverain pontife et au roi de Naples, il est matériellement impossible que leurs plénipotentiaires arrivent à Bruxelles avant une quinzaine de jours.

« Ce n'est que le 3 décembre que M. Bastide a appris officiellement que le cabinet autrichien acceptait la ville de Bruxelles comme siège du congrès. Quoique le même jour, le commandant Jarras ait été dépêché à Gaëte auprès du souverain pontife et auprès du roi de Naples, pour leur annoncer cette nouvelle, il est plus que probable que les derniers événements de Rome empêcheront Pie IX d'envoyer promptement le légat apostolique à Bruxelles.

« Le roi de Naples, qui a pris de nommer son plénipotentiaire, voudra, de concert avec M. Temple, ministre britannique, revenu dernièrement de Londres avec de nouvelles instructions touchant la question sicilienne, arrêter les conditions que le représentant napolitain sera chargé de faire adopter par le congrès relativement à la soumission définitive de la Sicile.

« Toutes ces circonstances réunies ne permettront d'ouvrir le congrès de Bruxelles que vers le milieu du mois de janvier.

« En terminant, nous ne pouvons pas nous dispenser de faire remarquer la signification politique du choix du plénipotentiaire britannique fait dans la personne de sir Ellis. C'est une vérité encore trop peu constatée que la guerre civile qui déchire la malheureuse Italie est principalement l'œuvre des conseils et des encouragemens donnés par lord Minto aux exaltés italiens, pendant son fameux pèlerinage à travers la presqu'île des Apennins.

« Pendant que feu le comte Bresson avait reçu la mission du gouvernement de juillet de presser les souverains d'éviter les révolutions par des concessions spontanées, lord Minto, jaloux de contrebalancer cet influence prenait en Italie, en favorisant le développement de l'esprit du gouvernement libéral, lord Minto, disons-nous, pour exiter l'influence française, cherchait un point.

« C'est aux rapports exagérés de lord Minto sur les forces de la révolution italienne qu'il faut attribuer la conduite plus qu'équivoque du cabinet anglais dans les affaires d'Italie.

« Quand lord Palmerston connut enfin le véritable état des choses, il était trop tard pour arrêter l'élan imprimé par lord Minto aux patriotes italiens; il ne restait plus à lord Palmerston qu'à désavouer, comme il l'a fait en plein parlement, toute responsabilité dans la guerre du roi Charles-Albert contre l'Autriche. C'est pourquoi l'envoi de sir Henry Ellis, un ami de lord Minto, au congrès de Bruxelles, implique le désavea le plus complet de la politique improvoyante et irréfléchie que lord Minto a suivie en Italie.

« Sir Henry Ellis est très avant-guesement connu dans le monde diplomatique, par des missions dont il s'est acquitté avec succès en Amérique. Il jouit de la reputation d'un homme calme et indépendant, tel qu'il convient au négociateur pénétre de l'importance de la tâche confiée au congrès de Bruxelles. Il s'agit de maintenir et de consolider la paix du monde, ou de provoquer la guerre universelle, la plus sanglante qui aura désolé l'humanité. Il faut donc que le congrès sache se soustraire à l'influence des passions politiques et de l'esprit de parti, pour s'occuper avant tout des intérêts généraux de l'Europe. »

(1) Les ducs de Modène et de Parme ne nommeront pas, à ce qu'il paraît, des plénipotentiaires spéciaux, vu les liens de parenté qui les unissent à la cour de Vienne; c'est le ministre de celle-ci qui les représentera au congrès.

Si nous sommes bien informés, il n'aurait pas été constaté de nouveaux cas de choléra, depuis la publication de notre précédente feuille.

Au moment de mettre sous presse, le courrier de Vienne et le paquebot poste français ne sont pas encore arrivés. Nous avons appris hier par le bateau à vapeur de la compagnie péninsulaire et orientale *le Sultan*, qu'au moment où ce steamer quittait Malte, le paquebot-poste français y arrivait, après avoir fait de grandes avaries depuis son départ de Marseille. Il avait eu constamment à lutter contre le mauvais temps. Par suite des réparations que ce pyroscaphe aura dû subir à Malte, on pense qu'il ne sera ici que dans deux ou trois jours.

Par ordonnance Impériale du 12 de ce mois:

Ahmet bey, fils de Hadi efendi, et Izzet bey, capoudji-bachi, sont nommés membres du conseil d'Agriculture;

Ali bey, membre du conseil municipal de Zara-Hissar, est nommé capoudji-bachi;

Nourri efendi, ex-defterdar de la province d'Aïdin, est nommé membre du bureau de contrôle au ministere des finances.

NOUVELLES DIVERSES.

Avant-hier vendredi, le Sultan accompagné de sa suite ordinaire, s'est rendu à la mosquée de Bechiktache pour y assister à la prière de midi.

— Mercredi dernier, Mehémet pacha, ministre de la police, a passé toute la journée à visiter les prisons de la capitale. Ce fonctionnaire était accompagné de M. Margossian, qui lui servait d'interprete. Ceux des prisonniers des provinces, dont la culpabilité n'était pas grande, furent élargis, à la condition de regagner leurs foyers pour ne plus revenir à Constantinople; quant à ceux qui subissaient la detention pour causes plus graves, ils ont été envoyés à l'arsenal, pour y être affectés aux différens travaux de cet établissement.

— Hier, S. Exc. le ministre de la police, a passé une nouvelle inspection des prisons de la capitale.

— Mardi passé, S. Exc. Mehémet pacha, ministre de la police, a reçu le *Bonpouroulou* qui prescrit que les coupables de meurtre, dans les provinces, quelle que puisse être la sentence prononcée contre eux, sont soumis à révision de procès par devant le tribunal du ministère de la police, pour éviter qu'au lieu d'un criminel, on n'ait à punir un innocent. En outre, le gouvernement ordonne que, si par hasard, une pareille méprise venait à s'accomplir, on ait à l'en informer, pour le mettre à même d'agir en conséquence envers les juges de telle ou telle province.

— La réunion hebdomadaire du conseil de la réserve, a lieu aujourd'hui au ministère de la guerre, place du Séraskiérat.

— Hier samedi, M. le comte Pourtalès, ministre de Prusse à Constantinople, accompagné de M. le comte Perponcher, de MM. Roth, secrétaire de la mission; Testa, chancelier; Ivo Bosgiovich, premier drogman, et de M. le docteur Georges Rosen, deuxième drogman, s'est rendu au palais impérial de Tchéraçan. M. le comte Pourtalès a été reçu par Kiamil b-y, introducteur des ambassadeurs. Après avoir été introduit avec toute sa suite dans une salle d'attente où se trouvait S. Exc. A'ali pacha, ministre des affaires étrangères, et après y avoir reçu les honneurs d'usage, M. Pourtalès a été admis en présence du Sultan, et a remis à S. M. les lettres de créance qui l'accréditent en qualité de ministre de Prusse. Durant cette audience, à laquelle assistaient S. Exc. A'ali pacha, et Kiamil bey, le Sultan a témoigné une grande bienveillance au représentant de la Prusse, ainsi qu'à M. le comte Perponcher, qui a géré, avec tant de distinction, pendant plusieurs années, les affaires de la mission.

— Dans notre précédente feuille, nous avons annoncé l'arrivée à Constantinople du patriarche des arméniens catholiques, deu Salvianl Vartabad, nommé dernièrement à ces hautes fonctions. Jeudi dernier, S. Eminence s'est rendue à la Porte, accompagnée de son clergé et d'une suite nombreuse, pour y recevoir l'investiture de ses fonctions.

— M. Graziani, chargé d'affaires des Deux-Siciles, s'est rendu mardi dernier à la Porte et a eu une conférence avec le ministre des affaires étrangères.

— M. Antoine Cadet, agent consulaire de France et vice-consul de Naples à Bodrato, vient d'être également investi des fonctions d'agent consulaire d'Autriche en la même ville. Cette triple nomination est la preuve du mérite de M. Cadet et du zèle qu'il met à remplir ses diverses fonctions.

— C'est par erreur que nous avons annoncé, dans notre précédente feuille, que M. Bulletti, arrivé dernièrement à Constantinople, était consul de Suède et de Norwège, à Andrinople. M. Bedetti est consul de Danemark.

— Les différens postes de Constantinople qu'occupaient jusqu'ici des escouades de soldats de l'armée, viennent d'être confiés à la garde d'agens de la police. Mehémet pacha a été rendu, ce matin à Scutari, pour introduire le même changement dans cette ville.

— Nous avons le regret d'annoncer qu'en sortant la ville mercredi dernier, le *Vass tai-Tidjaret*, à bord duquel se trouvait S. A. Abbas pacha, a eu un de ses canons crevés. Ce canon, qu'il reçu par mégarde une double charge, a éclaté, heureusement, par suite de cet accident, cinq canonniers ont été plus ou moins grièvement blessés.

— Le conseil de Khass, composé de douze membres, dont 6 musulmans et 6 arméniens, siégeant à Yedis-khan sous les ordres du directeur de l'octroi, vient de passer sous la juridiction du ministère de la police.

— Un journal du pays, sur la foi de son correspondant d'Athènes, annonce qu'Apostole Nadir, sujet de la Porte, qui commit à Athènes, il y a déjà long-temps, une tentative d'assassinat sur la personne de Musurus, alors ministre ottoman en Grèce, et qui se trouve, par prétraitement, dans les prisons de Constantinople, depuis plusieurs mois, en attendant l'instruction de son procès, a été condamné, par le conseil suprême de justice, aux travaux forcés à perpétuité, et que cette condamnation a produit à Athènes une vive impression. Apostole Nadir n'a pas été encore jugé; il n'a pas, pour conséquent, être condamné à quelque quelconque. La justice continue à informer contre lui.

— Mardi, 9 janvier, est mort, des suites d'une longue et douloureuse maladie, M. le docteur Trinchieri. Le corps médical a fait une perte sensible dans la personne de ce prati-

---

— Mon oncle, dit vivement Pauline, voilà dix ans que je suis mariée, et je n'ai pas prononcé mon nom une seule fois, depuis ce jour, secret de mon âme. Je l'ai revu pendant une heure et il m'a quittée désespérée, certain qu'il n'avait jamais été aimé. Maintenant, je ne rêve un avenir que mon père lui-même avait fixé. Marié à un autre, j'ai dû l'oublier. Devenu mère, deux grands sentimens m'ont dominée, l'amour maternel, et l'amour conjugal. Il y a quelque chose de mal dans tout le rendrez-vous j'avais pour mon fils, l'enfant, et plutôt la cause de père. Lorsque je me suis vue abandonnée, j'ai cherché des consolations dans les caresses de mon fils. Un jour seulement, alors que j'ai acquis la triste certitude que les plaisirs seuls n'éloignaient pas de moi mon mari, et qu'une femme indigne l'arrachait au bonheur intérieur, j'ai songé à mourir... Mais mon fils est venu se jeter dans mes bras, et j'ai compris que je ne m'appartenais pas, que j'appartenais à mon enfant, que je devais souffrir et vivre pour lui, et le courage est rentré dans mon cœur.

— Et aujourd'hui?

— Aujourd'hui, mon oncle, dit la jeune femme avec abattement, le courage me manque encore une fois... J'ai peur que tout ne soit fini. La lutte a déjà été si longue, que je ne sais pas s'il me reste assez de force pour la poursuivre.

— Non, mille fois non, car cette lutte te tue! Tu ne sais pas encore tout, ma pauvre enfant; tu ne sais pas que la fortune de ton mari, qu'il pouvait doubler facilement dans le commerce, s'engloutit, jambeau par jambeau, dans les maisons de jeux et de plaisir, et que bientôt il ne lui restera plus rien que le remords du passé et l'effroi de l'avenir.

— Je le sais, mon oncle. Ce qui me paraît moi que je crains la misère. Je ne lui ai rien apporté, je n'ai rien à lui demander; mais, mon Dieu! C'est l'avenir de mon enfant qu'il compromet; c'est pour lui que je tremble!

— Pauline, tout est perdu s'il ne s'arrête. Je te l'ai dit vingt fois, tu n'as devant toi qu'une porte de salut, c'est le divorce.

— Le divorce, oui, il le faut. Tu viendras chercher un asile près de moi; ma petite fortune t'appartiendra après ma mort, et...

— Jamais, mon oncle! Quoi! vous voulez que j'attache cette Bétrisure à mon front? Que ces douleurs, depuis cinq ans renfermées dans mon âme, j'aille les révéler au milieu d'un tribunal? Que j'aille demander qu'il soit reconnu que je ne suis pas renoncé aux pieds des autels, n'était qu'un jeu, un mensonge!... Mon oncle, si le législateur a cru devoir établir cette loi, elle ne peut être acceptée que lorsque le crime et le déshonneur ont rompu volemment mes liens. Lorsque la femme a osé amener la duplicité dans la maison, lorsque le mari est mort violemment sous une peine infamante; oui, dans ces cas exceptionnels, le divorce est forcé. Mais autrement, il est souvent une honte, et toujours un malheur, pour celle qui le demande. La religion, comme l'honneur, nous le défendent. Celui qui fut notre époux, ne peut jamais devenir un étranger pour nous. Le bonheur ne peut détruire la loi de Dieu. Et puis, si j'abandonne mon mari, je le perds! Quelle que soit sa dureté pour moi, quelque mépris qu'il fesse de ma douleur muette ou de mes reproches, ma présence le retient encore sur le bord de l'abîme; je le défends malgré lui contre les mauvaises passions. Non, heureuse ou malheureuse... ma vie doit être sa vie, ma mission est de marcher à ses côtés. Le marcherai, dussé-je tomber mourante avant d'atteindre le but.

— Mais c'est ton malheur que tu veux!

— C'est mon devoir que j'accomplis, rien de plus. Tout ce que je puis, mon oncle, c'est de tenter aujourd'hui un dernier effort. Si j'échoue, je tomberai ses genoux, je l'implorerai au nom de son fils. Que Dieu me donne donc de l'éloquence, qu'il me rendre, Pour être que la voix d'une mère, priant pour son enfant, amènera son âme: tout espoir n'est peut-être pas perdu.

Le vieillard tenta vainement de donner une autre direction aux volontés de la jeune femme; il ne put y parvenir, et il s'éloigna, le cœur plein de tristesse et d'admiration.

Pauline, une heure après, était dans la chambre de son mari. Elle s'était appuyée sur le dos de sa chaise, et, d'une voix douce et tremblante, elle lui disait : — Gustave, nous pouvions être bien heureux, et tu ne l'as pas voulu. Jusqu'ici, je t'ai cache mes larmes; mais aujourd'hui, je ne puis plus pleurer. Je n'ai que toi au monde, et mes pensées, fuyant ce gouffre, se dirigent toutes mes pensées. D'où vient donc que tu t'éloignes de moi et que tu ne jetes pas un regard de pitié pour la mere de ton enfant? Gustave, dis moi, ne m'ai-tu plus ton cœur? N'as-tu pas trouvé dans mon âme assez de dévouement et d'amour? Que dois-je faire pour te voir heureux près de moi? Oh! parle, Gustave, ordonne, rien ne me coûtera pour recouvrer la tendresse; mais parle... car il faut aujourd'hui que mon sort se décide.

Gustave, la tête dans ses deux mains, l'écoutait depuis longtemps sans l'interrompre. Lorsqu'il eut fini de parler, il lui dit d'une voix lente où perçait cependant un peu d'émotion : — Je sais, Pauline, que j'ai des torts envers vous; je ne puis dire comment ni pourquoi la désunion s'est placée entre nous; mais je sais que nous devez être malheureuse.. Il hésita un moment et reprit d'une voix plus basse : Il n'est qu'un moyen de faire cesser une situation pénible pour tous deux... Voyez si vous voulez rompre cet acte, qui nous rend à l'un et à l'autre la liberté?

Pauline jeta un regard sur le papier que son mari lui présentait. Elle fut atterrée, et pendant quelques instans elle demeura immobile et comme morte à toute douleur. Et enfin, faisant un effort sur elle-même, elle balbutia :

— Si je ne veux pas signer..., que ferez-vous?

— Je vous tiendrai pour déshonorée.

— Ainsi, dit-elle avec accent déchirant du désespoir, vous me traînerez sans pitié devant les juges! vous flétrirez toute ma vie! vous rompre tous les liens que m'unissent à vous, sans qu'un cri de remords échappe de votre cœur... Grâce, Gustave! grâce! pour moi et pour toi!... De quoi pourrais-tu donc m'accuser? Ai-je commis quelque faute, quelque crime? Mais je jurerais de ne pas, pour que tu me veuilles plus que je ne puis tout mon! Oh! par pitié, Gustave, renonce à cet affreux projet. Avant de parailre au tribunal, je mourrais!

— Je ne vous connais pas d'autre issue. Si vous lisiez l'acte, vous verriez que je ne demande le divorce, que parce qu'il y a incompatibilité d'humeur.

— Incompatibilité d'humeur! s'écria Pauline. Où donc en vois-tu? Quelle volonté ai-je eue, qui ne soit pas ta tienne? Quel désir as-tu exprimé, qui aussitôt n'ait fait taire tous les miens? Depuis cinq ans que je t'aime, tu ne m'as rien reproché, tu ne m'as pas la plainte ai-je fait entendre? Non, non, tu ne pas le droit de demander le divorce! Seule, j'ai souffert et souffrirai seule, j'ai subi les tristes conséquences des tes fautes, et pourtant, je pouvais demander et trouver contre toi la terrible accusation de l'adultère!... je ne l'ai point fait...

— Madame...

— Non, non! l'ignorez pas, je savais tout, et je ne vous ai pas dit une foie : — Je suis malheureuse! — J'ai passé de longues nuits, le visage baigné de larmes, appelant la mort à mon secours; et le matin j'essuyais mes pleurs à votre retour, je vous tendais la main et je souriais. Qu'importait, mon malheur, si vous étiez heureux!... Et aujourd'hui, vous voulez divorcer! Aujourd'hui, femme et mère, demain je serai plus vieille, et j'aurai perdu votre nom!... Gustave! parle, qu'exiges-tu? Veux-tu que, de nouveau, je renferme toutes mes douleurs au fond de mon âme? Veux-tu que, soumise, à genoux devant toi, je te laisse briser à plaisir ce cœur qui t'est trop devoué? Je consens. Encore une fois j'oublierai ton abandon, ton mépris, ton ingratitude pas un reproche, pas un mot amer. Si tu me trouves le bonheur que loin de moi, tu t'éloigneras; si quelque chagrin te ramène, tu me retrouveras oublieuse de ta cruauté, prête à pardonner encore. Je consens à tout: au malheur, à l'abandon... mais au divorce, jamais! jamais!

— Finissons cette scène, balbutia Gustave, qui ne n'était point attendu à tant de résistance, et qui sentait son âme mollir devant tant de douleur, d'amour et d'abnégation. Vous souffrez, je le vois, et ma vie en est troublée; je sais mes erreurs, je sais que je suis indigne de vous, et je n'ai pas le courage de dompter mes passions pour vous rendre heureuse. Vous voyez bien qu'il faut qu'une séparation...

— Jamais, je vous l'ai dit, jamais!...

En ce moment un bel enfant entra et vint en courant se jeter dans les bras de sa mère. Pauline tressaillit, le serra contre son cœur. Son visage s'éclaira d'un rayon de joie et d'espoir, et, s'approchant de son mari, elle fit agenouiller l'enfant, s'agenouilla près de lui et dit d'une voix pleine de larmes : — Et ton fils, Gustave! ton fils dont tu reçois si rarement les caresses, le repousseras-tu aussi? Mauvais père, veux-tu qu'il te maudisse un jour? Oh! regarde-le, cet enfant, Gustave, il a toute la beauté : il a dans l'âme tous les germes des plus nobles sentimens : veux-tu donc les étouffer dans son cœur? Veux-tu qu'il ait honte de son père, qu'il aura senti son front mouillé des larmes de sa mère, crois-tu qu'il ne te haïra pas?... Le malheureux! haïr son père!... quel horrible sentiment pour enfant! Mauvais père, veux-tu qu'il te maudisse un jour? Oh! regarde-le, cet enfant, Gustave, il a toute la beauté : il a dans l'âme tous les germes des plus nobles sentimens : veux-tu donc les étouffer dans son cœur? Veux-tu qu'il ait honte de son père, qu'il aura senti son front mouillé des larmes de sa mère, crois-tu qu'il ne te haïra pas?... Le malheureux! haïr son père!... quel horrible sentiment pour enfant! Mauvais père, veux-tu qu'il te maudisse un jour? Oh! tu n'es pas cruel à demi, si tu l'arraches à mon amour, élevé par toi, qui seras obligé de me faire coupable à ses yeux pour l'excuser, il méprisera sa mère, qu'il aurait pu aimer et respecter toute sa vie, et il ne t'aimera pas, parce que l'instinct du bonheur est dans l'âme de tous les hommes, et qu'ils maudissent ceux qui viennent leur ravir leurs premières illusions, leur troubler leurs premiers amours; et il sera mauvais citoyen, parce que isolé, ne connaissant pas la douceur des liens de la famille, il ne comprendra pas ceux de la grande famille nationale; il sera mauvais mari, mauvais père, parce que de terribles exemples auront frappé sa jeune intelligence et que tout ce qu'il a de bon aujourd'hui dans l'âme, se sera écoulé avec les larmes de sa mère ou la malédiction de son père. Et c'est ton fils que tu condamnes ainsi au malheur!... Oh! grâce, Gustave! grâce pour la mère et l'enfant!

Gustave, cruellement agité, voulut repousser doucement Pauline et son enfant. Elle.

Non! non! s'écria-t-elle en saisissant sa main, nous resterons là à genoux devant toi, jusqu'à ce que tu ait le triste courage de nous maudire tous deux! Mais, ajouta-t-elle, en levant son front pâlé s'il nous repousse, que ce souvenir ne puisse plus le quitter : qu'il voie toujours, comme en ce moment, une femme éplorée qui, au nom de son amour, au nom de son fils, lui demande le bonheur et la vie : qu'il voie son enfant tendre vers lui ses bras et lui crier : Grâce pour ma mère! Oh! dis lui tout le bonheur qu'il y a dans la tendresse d'un fils! dans les sourires d'un enfant, dans le tout ce qu'il y a de saint et d'sacre dans les liens qui nous unissent... Vois, Gustave, ton fils, si jeune encore ne venir le malheur qui nous menace, car il pleure comme pleure... ses larmes monteront à mois, se-ras-tu sans pitié?... Gustave!... Oh! tu pleures aussi!... des larmes! des larmes! nous sommes sauvés! Mon fils, va dans ses bras, tandis qu'à ses genoux j'attendrai que tu obtiennes la grâce de la mère!

Et la pauvre femme, éperdue, avait poussé dans les bras de son mari l'enfant qui pleurait sous sauvegarde de ses caresses. Gustave, saisi, entraîné par son émotion, venait de voir une nouvelle source s'ouvrir devant lui. Il pressa l'enfant avec amour contre son cœur, puis il saisit l'acte fatal, le déchira, et, se jetant aux genoux de sa femme, s'écria : Pleure et son fils : — A mon tour, s'écria-t-il grâce et pardon!... J'étais fou!

Vingt ans après, Pauline, qui venait de marier son fils, mourait à ses enfans et à ses petits-enfans de sa vie. Gustave Robert l'avait exige. Lorsqu'elle eut achevé son recit, Robert dit à sa bru : — Vous le voyez, ma fille, Pauline a fait à ses devoirs plus que vous ne pourriez vous en faire reconnaître. Croyez-le bien, il n'est pas d'homme qui n'aime la vertu, au dévouement et à l'amour d'une femme. Votre mission est de nous rendre heureux et de nous regénérer. En nous forgeant de bons citoyens, en nous nous faites grands et forts pour servir notre pays.

— Et toi, mon fils, reprit Pauline, n'oublie jamais que l'unique bonheur de l'homme existe dans l'union de la famille, que les bons pères de famille font les bons citoyens, et les bons citoyens les grands peuples.

Mme Clémence Lalise.